



RECYCLAGE DEEE

Déchets d'équipements électriques
et électroniques

J'adopte
les bons gestes

The logo for INRS, featuring a stylized human figure with arms raised above the lowercase letters 'inrs'.

Institut National de Recherche et de Sécurité

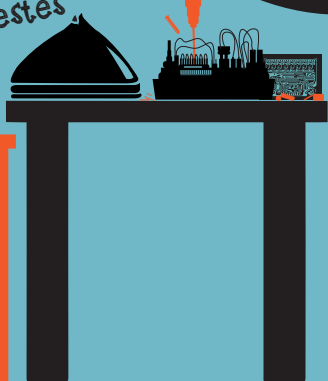


**JE DÉVISSE, JE DÉBOÎTE,
JE DÉBOULONNE mais je ne casse pas !**

POURQUOI ?

> Quand je casse un appareil, je provoque la libération de substances dangereuses qui contaminent mon atmosphère de travail et celle de mes collègues. Les éclats générés lors de la casse peuvent occasionner des blessures et des coupures.

*J'adopte
les bons gestes*



**Les substances chimiques
dangereuses que l'on peut rencontrer
dans certains DEEE :**

Le plomb

Le cadmium

Le mercure



JE PORTE mes équipements de protection individuelle (EPI)

POURQUOI ?

Les EPI adaptés me protègent.

> Quand je porte un appareil de protection respiratoire

(APR), j'évite de respirer des poussières dangereuses.

> Quand je porte des gants, lunettes et chaussures

de sécurité, je réduis les risques de coupures et autres blessures.



ATTENTION :

Je range mon APR dans un lieu propre pour éviter qu'il se contamine et je l'entretiens.

J'adopte les bons gestes



J'HUMIDIFIE LES SURFACES à nettoyer

POURQUOI ?

> Quand je balaie des surfaces sèches, je mets en suspension les poussières toxiques.

J'adopte les bons gestes



**JE ME LAVE LES MAINS
ET LE VISAGE** avant chaque pause.
JE ME LAVE ET JE ME CHANGE
quand j'ai fini ma journée.

POURQUOI ?

Mes mains et mes vêtements de travail transportent des substances chimiques dangereuses.

> Quand je ne respecte pas les règles d'hygiène élémentaires, je peux me contaminer en mangeant.

> Quand je quitte mon travail, je peux aussi contaminer ma voiture, ma maison et même mon entourage.



*J'adopte
les bons gestes*



**LES DÉCHETS
D'ÉQUIPEMENTS
ÉLECTRIQUES
ET ÉLECTRONIQUES
CONTIENNENT
DES PRODUITS
CHIMIQUES
DANGEREUX
POUR MA SANTÉ**

Quand je les manipule,
j'adopte les bons gestes pour limiter
les risques de contamination.

DEEE



J'adopte
les bons gestes

Pour vous aider

La prévention de l'exposition à des agents chimiques dangereux passe tout d'abord par des mesures de prévention mises en place par l'employeur :

- ▶ L'installation d'une ventilation générale et de systèmes de captage à la source des polluants.
- ▶ La formation des salariés aux produits chimiques rencontrés et aux équipements de protection adaptés.
- ▶ La mise à disposition de vêtements de travail.
- ▶ La mise à disposition d'équipements de protection individuelle : gants, masques respiratoires adaptés aux polluants.
- ▶ La mise à disposition d'installations sanitaires (vestiaires, douches).



Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris • Tél. 01 40 44 30 00 • info@inrs.fr

Édition INRS ED 6285 • décembre 2016 • 10 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2281-6
Design graphique : Éva Minem

www.inrs.fr

You Tube

